

# Avis Technique 16/99-387\*01 Mod

Modificatif de l'Avis Technique 16/99-387

Coffre de volet roulant

## Fixolite

**Titulaire et Distributeur :** FIXOLITE SA  
Rue Vandervelde, 170  
B-6230 Thimeon  
  
Tél. : 00 32 71 25 87 90  
Fax : 00 32 71 25 87 98  
Internet : [www.fixolite.be](http://www.fixolite.be)  
E-mail : [fixolite@mail.igl.be](mailto:fixolite@mail.igl.be)

**Usines :**

FIXOLITE SA  
Rue Vandervelde, 170  
B-6230 Thimeon

BECK UND HEUN  
Waldernbach Steinstrasse 4  
D-6296 Mengerskirchen

Commission chargée de formuler des Avis Techniques  
(arrêté du 2 décembre 1969)

**Groupe Spécialisé n° 16**

Produits et procédés spéciaux pour la maçonnerie

Vu pour enregistrement le 1<sup>er</sup> août 2001

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique

Bulletin des Avis Techniques  
n° 425 (décembre 2001)

**Le Groupe Spécialisé n° 16 de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 27 avril 2001, la demande de modificatif ci-après au procédé de coffre de volet roulant FIXOLITE faisant l'objet de l'Avis Technique 16/99-387. Il a formulé, sur ce modificatif, l'Avis Technique ci-après qui complète l'Avis Technique 16/99-387.**

## **1. Définition succincte**

### **1.1 Description succincte**

Les modifications apportées au Dossier Technique servant de support à l'Avis Technique 16/99-387 consistent essentiellement en l'adjonction de l'usine de Thiméon (B) à l'usine de Mengerskirchen (D) comme centre de fabrication des coques des coffres de volets roulants. Par ailleurs, le présent modificatif enregistre un changement de titulaire de l'Avis Technique, la Société FIXOLITE SA, distributrice des produits dans l'Avis de base, devenant le nouveau titulaire.

## **2. AVIS**

Dans la mesure où la fabrication des coffres dans la nouvelle usine fait l'objet du même autocontrôle que dans la première usine, les modifications visées ici n'entraînent aucun changement dans le domaine d'emploi accepté pour le coffre de volet roulant Fixolite ni dans l'appréciation sur ce composant formulées dans l'Avis Technique 16/99-387.

### **Conclusions**

#### **Appréciation globale**

Moyennant l'application, aux fabrications de la nouvelle usine, des Prescriptions Techniques et des contrôles définis dans l'Avis Technique 16/99-387, l'appréciation favorable formulée dans cet Avis sur le procédé de coffre de volet roulant Fixolite n'est pas modifiée par les nouvelles conditions d'exploitation du procédé résultant du présent modificatif. Celui-ci ne vaut qu'associé à l'Avis Technique 16/99-387.

#### **Validité**

Celle de l'Avis Technique de base, soit jusqu'au 30 novembre 2005.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 16  
Le Président  
A. VERZAT*

# **Dossier Technique établi par le demandeur**

Le paragraphe suivant du Dossier Technique servant de support à l'Avis Technique 16/99-387 est modifié.

### **3.2 Fabrication**

Les coques destinées à constituer le corps des coffres sont fabriquées par la Société FIXOLITE SA, rue Vandervelde, 170, B-62230 THIMEON et par la Société BECK UND HEUN, Waldernbach Steinstrasse 4, D-6296 MENGERSKIRCHEN.

Les plaques de fibragglo sont fabriquées par la Société ZEMMERITH à Zemmer (Allemagne) et livrées à la Société FIXOLITE SA ou à la Société BECK UND HEUN, qui effectuent un contrôle à la réception des plaques.

Dans chacune de ces usines, la fabrication des coffres fait l'objet d'un autocontrôle.